



Avis au public et à la communauté juridique

Procédures virtuelles et hybrides

La Cour canadienne de l'impôt a publié des lignes directrices sur la façon de demander et de participer à des procédures virtuelles et hybrides à la Cour, que l'on peut trouver en consultant la nouvelle section [Naviguer les procédures virtuelles](#) sur le site Web de la Cour. Ces procédures sont entièrement (virtuelles) ou partiellement (hybrides) menées à l'aide de Zoom et font partie de l'effort continu de la Cour pour promouvoir l'accès à la justice et s'assurer que la Cour est accessible aux Canadiens.

Les parties et leurs représentants doivent consulter le Guide de procédure pour les audiences en mode virtuel et hybride de la Cour (qui comprend des instructions sur la façon de demander et d'assister à des procédures virtuelles et hybrides) et le formulaire de demande conjointe de procédure virtuelle.

Les parties doivent noter qu'en raison de limitations techniques, la Cour ne peut tenir des procédures hybrides que dans les installations de la Cour situées dans les villes énumérées ci-dessous:

- Calgary
- Edmonton
- Fredericton
- Halifax
- Montréal
- Ottawa
- Québec
- St. John's
- Toronto
- Vancouver
- Winnipeg

Signé ce 7^e jour de février 2023.

(original signé par le juge en chef Eugene P. Rossiter)

Eugene P. Rossiter
Juge en chef